

DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LOZANNE



Plan Local d'Urbanisme
Modification n°3
Repérage du patrimoine



| Pièce n° | Projet arrêté | Enquête publique | Approbation |
|----------|---------------|--------------------------|-----------------|
| 10 | | 27/03/2023 au 27/04/2023 | 17 Juillet 2023 |

PREAMBULE

De nombreux éléments intéressants du patrimoine architectural de Lozanne, tels que les croix, lavoirs, fours, petits châteaux et murs marquent l'identité du territoire. Cependant, ils ne bénéficient d'aucune protection réglementaire particulière.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme, certains éléments architecturaux ou paysagers remarquables, ne bénéficiant pas par ailleurs de mesures de protection spécifiques (au titre des monuments historiques par exemple), peuvent être protégés par la Commune.

Ces éléments, dont la liste suit, sont localisés sur les documents graphiques. Ils sont protégés de par l'application de deux articles du code de l'urbanisme, l'article L 430-1 relatif au permis de démolir, et l'article L 442-2, relatif aux installations et travaux divers.

L'article L 430-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que les éléments identifiés sont soumis obligatoirement à permis de démolir.

Par ailleurs, l'article L 442-2, prévoit que "tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié par un PLU en application du 7° de l'article L 123-1-5 et non soumis à un régime d'autorisation doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers."

Le règlement graphique distingue :

- les bâtiments d'habitation et monuments.
- les petits édifices (fours à pain, lavoirs, croix et calvaires)
- Les murs et murets

Les bâtiments anciens repérés (construits antérieurement à 1940) doivent suivre les prescriptions imposées dans le chapitre VI (dispositions applicables aux aspects extérieurs des constructions et à l'aménagement des abords) du règlement du PLU.

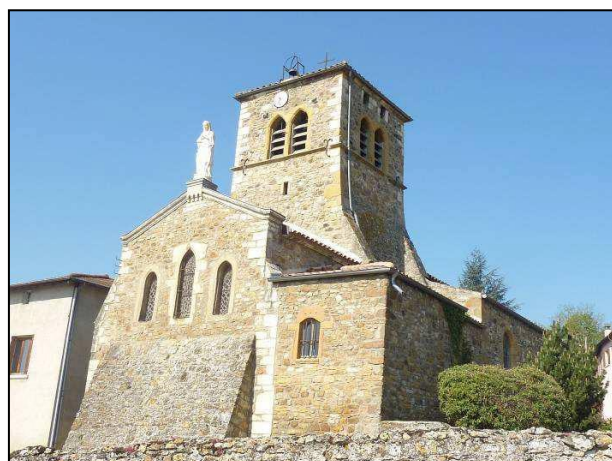
I. LES CHATEAUX, EGLISES ET BATIMENTS PUBLICS



1. Château

Localisation : près de la route de Saint-Jean des vignes

Section AB, Parcelles n° 4, 5, 6, 8, 9



2. Eglise Saint-Maurice

Localisation : 54, chemin du vieux bourg Section AB, Parcelle n° 88



3. Ancienne mairie de Lozanne

Localisation : 195 route de Chazay

Section AS, Parcelle n° 129



4. Ecole élémentaire (architecture contemporaine)

Localisation : 195 route de Chazay
Section AT, Parcelle n° 126



5. Manoir de l'Arbalétrier

Localisation : 491 route de la Tour
Section AK, Parcelle n° 1, 2, 3, 8 et 129

II. L'HABITAT VERNACULAIRE REMARQUABLE



5. Habitation

Localisation : 432 chemin du bois Don
Section AD, Parcelle n° 5



6. Habitation

Localisation : 1247, route de Saint-Jeandes
vignes
Section AD, Parcelle n° 10



7. Habitation

Localisation : 970, route de St Jean desvignes
Section AD, Parcelle n° 50



8. Habitation

Localisation : 208, chemin de la belleétoile
Section AC, Parcelle n° 29



9. Habitation

Localisation : 208, chemin de la belleétoile
Section AC, Parcelles n° 31



10. Habitation

Localisation : 54, chemin du vieux bourg
Section AB, Parcelles n° 63, 64, 65 et 66



11. Habitation

Localisation : 192, route de Chazay
Section AT, Parcelle n° 130



12. Habitation

Localisation : 199, chemin de la GrandFont
Section AE, Parcelles n° 124 et 125



13. Habitation

Localisation : 4, impasse de la Grand Font
Section AE, Parcelle n° 135



14. Habitation

Localisation : 5, impasse de la Grand Font
Section AE, Parcelle n° 141



15. Habitation

Localisation : 95, chemin des roches
Section AT, Parcelle n°92



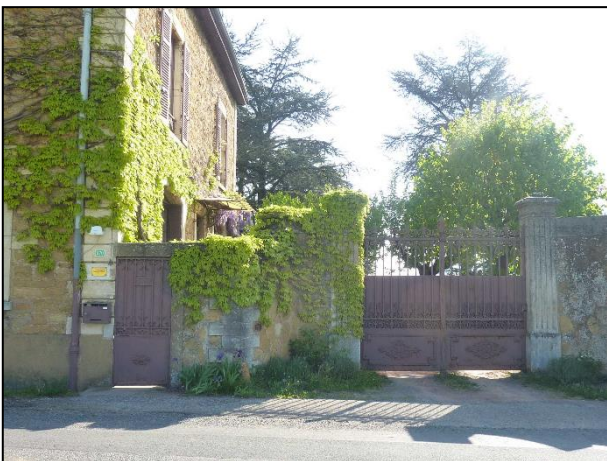
16. Habitation

Localisation : 116, chemin des roches
Section AE, Parcelle n° 164



17. Habitation

Localisation : 15, route de Dorieux
Section AT, Parcelle n° 135



18. Habitation

Localisation : 970, route de St Jean desvignes
Section AD, Parcelle n° 50



30. Maison bourgeoise

Section AS, Parcelle n° 285



31. Ancienne cure

Section AI, Parcelle n° 140



32. Habitation

Section AK, Parcelle n° 14

III. LES MURS ET MURETS



19. Muret en pierres sèches

Localisation : 409 chemin du bois don
Section AD, Parcelle n° 42



20. Muret en pierres sèches

Localisation : 7 chemin du cimetière
Section AC, Parcelle n° 16



21. Murs en pierres sèches

Localisation : Route de Saint jean des
vignes
Section AE, Parcelle n° 7 et Section AC,
Parcelle n° 31



22. Murs en pierres sèches

Localisation : 862, route de Saint-Jean des vignes
Section AD, Parcelles n° 68



23. Murs en pierres sèches

Localisation : chemin du cimetière
Section AB, Parcelle n°14



24. Murs en pierres sèches

Localisation : 189, chemin des roches
Section AT, Parcelle n° 90

IV. LES EDIFICES DIVERS



25. Calvaire

Localisation : route de Saint-Jean des vignes

Section AE, Parcelles n° 4



26. La sortie du lavoir

Localisation : chemin de la cressonnière
Section AE, Parcelles n° 113 et 116



27. Portique

Localisation : 54, chemin du vieux bourg
Section AB, Parcelle n° 65



28. Four

Localisation : 491 route de la tour
Section AK, Parcelles n°
6 et 7



29. Canal souterrain Localisation : sentier des
roches
Section AT, Parcelles n° 89

V. LES ESPACES VERTS

| N° | Photo | Localisation | Extrait cadastral |
|----|---|---|---|
| A |  | <p>Chemin de la Sautière Parcelles AK 14 et AK 15</p> |  |
| B |  | <p>Route de Lyon Parcelles AI 138 et AI 140</p> |  |
| C |  | <p>Route de Lyon Parcelles AI 50 et AI 51</p> |  |
| D |  | <p>Route de Lyon Parcelle AS 285</p> |  |

| | | | |
|---|--|---|--|
| E | | <p>Route de Lyon</p> <p>Parcelles AS 106 et AS 107</p> | |
| F | | <p>Route de la Tour</p> <p>Parcelles AS 106 et AS 107</p> | |